



# CLUB OHADA DE L'ECOLE NATIONALE DE FORMATION JUDICIAIRE

Tél. : 00235 66 29 37 44 / 66 25 67 17 / 98 46 96 85

## Rapport général de la participation du Tchad à la 7<sup>ème</sup> édition du Concours International «Génies en Herbe OHADA »



# Table des matières

<b>LISTE DES ACRONYMES .....</b>	<b>4</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE :.....</b>	<b>7</b>
<b>RAPPEL DU CADRE DE REALISATION DU CONCOURS.....</b>	<b>7</b>
<b>CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....</b>	<b>7</b>
<b>LES OBJECTIFS .....</b>	<b>8</b>
<b>LES RESULTATS ATTENDUS .....</b>	<b>8</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : .....</b>	<b>9</b>
<b>DEROULEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL.....</b>	<b>9</b>
<b>« GENIES EN HERBE OHADA » .....</b>	<b>9</b>
<b>LA PRESELECTION NATIONALE .....</b>	<b>9</b>
<b>LA PHASE INTERNATIONALE : LA FINALE.....</b>	<b>11</b>
<b>A. La cérémonie de lancement du Concours.....</b>	<b>12</b>
<b>B. Les compétitions .....</b>	<b>13</b>
<b>C. La finale internationale et les résultats .....</b>	<b>13</b>
<b>TROISIEME PARTIE : .....</b>	<b>15</b>
<b>LA CEREMONIE DE PRESENTATION DES PRIX COUPLEE A LA REMISE OFFICIELLE DES OUVRAGES.....</b>	<b>15</b>
<b>QUATRIEME PARTIE :.....</b>	<b>18</b>
<b>L'ANALYSE SCIENTIFIQUE DE LA PARTICIPATION DU TCHAD AU CONCOURS « GENIES EN HERBE OHADA » 2015.....</b>	<b>18</b>
<b>LES RESULTATS POSITIFS INATTENDUS .....</b>	<b>18</b>

<b>LES RESULTATS NEGATIFS INATTENDUS .....</b>	<b>19</b>
<b>LES DIFFICULTES RENCONTREES .....</b>	<b>19</b>
<b>LES PERSPECTIVES.....</b>	<b>19</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>21</b>
<b>I. TERMES DE REFERENCE DU CONCOURS INTERNATIONAL « GENIES EN HERBE OHADA ».....</b>	<b>22</b>
<b>II. TERMES DE REFERENCE DE LA CEREMONIE DE PRESENTATION DES PRIX.....</b>	<b>25</b>
<b>III. QUELQUES IMAGES .....</b>	<b>28</b>

## LISTE DES ACRONYMES

<b>CCJA</b>	Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA.
<b>CCU</b>	Centre Catholique Universitaire
<b>ENFJ</b>	Ecole Nationale de Formation Judiciaire.
<b>FUPA</b>	Facultés Universitaires Privées d'Abidjan.
<b>OHADA</b>	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.
<b>SCAC</b>	Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France. (au Tchad)
<b>UNIDA</b>	Association pour l'Unification du Droit des Affaires en Afrique.

## INTRODUCTION

Le 09 avril 2015, le Club OHADA de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire lançait officiellement ses activités au Centre d'Etude et de Formation pour le Développement (CEFOD) à N'Djaména. Le Club est créé le 19 mars 2015 et la cérémonie du 09 avril a été sa première activité. Le succès de cette manifestation pour la promotion et la vulgarisation du droit OHADA au Tchad a été déterminant dans les actions futures du Club. La médiatisation de l'activité par l'ensemble des journalistes locaux et UNIDA/ [www.ohada.com](http://www.ohada.com) sur son portail a permis à la jeune Association d'être contactée par les Organisateur de la 7<sup>ème</sup> édition du Concours International « **Génies en Herbe OHADA** » pour organiser la première participation du Tchad à cet événement. Les échanges de courriers avec Pierre Olivier LOBE, Project Manager dudit Concours, ont abouti à l'engagement du Club à mettre sur pied une Coordination nationale du Concours chargée d'organiser la phase nationale. Ainsi, M. NDOLOUM Casimir, Président du Club OHADA/ENFJ a été désigné Coordonnateur National par les organisateurs. Son rôle et sa mission sont décrits dans la Charte du Coordonnateur et le contrat d'accréditation, à l'annexe.

Le Club a profité de cet engagement à co-organiser le Concours pour entreprendre une action remarquable de plaidoyer et de sensibilisation auprès des autorités locales, des acteurs judiciaires et des promoteurs économiques en faveur de l'application saine et judicieuse des Actes Uniformes au Tchad. Mais en même temps, l'organisation de la présélection nationale a été une opportunité d'entrer en contact avec les étudiants en vue de créer des cellules universitaires de promotion et de vulgarisation du droit OHADA. Nul ne doute que les universités et Grandes Ecoles de formation professionnelle sont des cadres de prédilection pour l'avenir du droit OHADA au Tchad en ce qu'elles offrent la possibilité d'y produire des acteurs compétents et convaincus de l'utilité de cet outil dans le développement du pays.

L'organisation de la première participation du Tchad au Concours International « Génies en Herbe OHADA », à elle seule, a constitué une activité très importante dans la poursuite des objectifs du Club. Un Comité d'organisation a été mis sur pied. Le Coordonnateur national a multiplié les entretiens avec les acteurs judiciaires et les personnes ressources pour parvenir à la composition d'un jury de cinq membres pour la présélection nationale. Toute la phase nationale a été une véritable occasion de communiquer sur la problématique de l'intégration de l'outil OHADA dans le corpus juridique tchadien. Les consultations pour la réussite de cette activité ont conduit le Club à rechercher et à obtenir des partenariats techniques et financiers avec l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA/ [www.ohada.com](http://www.ohada.com)), le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Tchad (SCAC) et le Centre Catholique Universitaire (CCU). La disponibilité et l'abnégation des membres du jury de la présélection nationale ont été déterminantes dans les défis relevés par le Club. Il est vraiment étonnant qu'après 20 ans dans l'espace OHADA, le Tchad qui pourtant, en est l'un des gros contributeurs peine à tirer profit de cet instrument de développement économique dont s'est doté l'Afrique depuis 1993. Les leçons tirées de l'organisation de la participation du Tchad à la 7<sup>ème</sup> édition du Concours International « Génies en Herbe OHADA » par la jeune Association sont très édifiantes. Le Club a perçu les subtilités de l'intégration de l'outil OHADA au Tchad.

Le présent rapport qui couvre les deux phases du Concours International « Génies en Herbe OHADA » 2015, fournira les détails de la participation du Tchad. Il s'articule autour de quatre axes principaux :

- Le rappel du cadre de réalisation du Concours (Première partie) ;
- L'organisation du concours et son déroulement (deuxième partie) ;
- La cérémonie de présentation des prix couplée à la remise officielle des ouvrages (troisième partie) ;
- L'analyse scientifique de la participation du Tchad à cet événement (quatrième partie).

Le compte rendu de la cérémonie de présentation des prix reçus par l'équipe du Tchad et de la remise officielle des Codes OHADA, édition Francis LEFEBVRE et le rapport financier ainsi que des illustrations en images figurent à l'annexe.

# PREMIERE PARTIE :

## RAPPEL DU CADRE DE REALISATION DU CONCOURS

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Depuis la ratification du Traité de Port-Louis le 13 avril 1996, entré en vigueur le 02 juillet 1996, et celle du Traité révisé de Québec le 10 août 2009, le Tchad coopère avec les Institutions de l'OHADA pour la réalisation de ses objectifs dont le principal est « *l'unification du droit des affaires afin d'assurer la sécurité juridique et judiciaire des activités économiques, de restaurer la confiance des investisseurs et de faciliter les échanges entre les Etats Parties.* ». Le Club OHADA de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire a inscrit ses objectifs et ses actions dans la logique de cette intégration économique régionale.

Le contexte socio-politique interne, marqué par une stabilité relative depuis 2010, a favorablement influencé les projets professionnels chez beaucoup de jeunes et, par voie de conséquence, nourri le désir d'entreprendre. Cette réalité n'est pas sans effets dans la croissance des investissements des grandes institutions pour le renforcement des capacités et la réforme ou l'appui des secteurs classés prioritaires, par le Gouvernement, parmi lesquels l'Education, la Santé, la Justice. Le Programme d'Appui à la Justice au Tchad (PRAJUST) a, quant à lui, laissé assez d'impacts positifs. L'Ecole Nationale de Formation Judiciaire en est un. Le Club, créé le 19 mars 2015, intègre le vaste et dynamique univers des organisations associatives tchadiennes avec la particularité de coopérer avec les Institutions et établissements publics et privés pour la promotion et la vulgarisation du droit OHADA au Tchad. Son berceau qu'est l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire constitue en même temps un cadre favorable à la précision de ses ambitions qu'il lui permet d'atteindre ses objectifs qui sont :

- Encourager les jeunes en formation professionnelle à s'intéresser aux domaines de l'OHADA ;
- Promouvoir les formations professionnelle et universitaire des jeunes sur la spécialisation des domaines de l'OHADA ;
- Vulgariser l'OHADA à l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire, en milieu judiciaire dans les universités et grandes écoles de formation professionnelle au Tchad ;
- Promouvoir une documentation OHADA et des publications dans les milieux professionnels intéressant l'OHADA au Tchad ;
- Créer une plate-forme nationale de vulgarisation et de promotion du droit OHADA au Tchad ;
- Informatiser la procédure judiciaire pour simplifier la collecte, la gestion, la dissémination des données sur l'OHADA au Tchad et pour faciliter les échanges entre acteurs professionnels ;
- Innover la jurisprudence et la doctrine OHADA au Tchad;

- Encourager la recherche et promouvoir l'effort intellectuel en milieu judiciaire.

La cérémonie officielle de lancement des activités du Club qui a eu lieu le 09 avril 2015 a réellement marqué le point de départ des actions à mener. En effet, l'Association des **Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire (AEJCI)**, qui est informée de l'existence du Club et de la réalisation de sa première activité, l'associe à l'organisation au niveau national, du Concours International «Génies en Herbe OHADA». Ainsi est-il convenu que le Club élabore une méthodologie devant lui servir à l'accomplissement de sa mission, conformément à la Charte du Coordonnateur National du Concours international «Génies en Herbe OHADA» (GHO), 7<sup>ème</sup> édition. En tout état de cause, la participation du Tchad à cette édition, d'ailleurs pour la première fois, a été attendue du Comité d'Organisation.

La phase nationale du Concours International «Génies en Herbe OHADA» effectuée par le Coordonnateur National (Club OHADA de l'ENFJ) a été sanctionnée par l'admission d'une équipe de trois personnes, dont une fille, qui ont représenté le Tchad à la compétition à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 18 au 23 août 2015.

## LES OBJECTIFS

L'objectif principal défini par les organisateurs du Concours international « Génies en Herbe OHADA » est l'organisation de la sélection nationale pour la participation du Tchad au Concours, du 18 au 23 août 2015 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Spécifiquement, l'activité prévoit :

- La sélection d'une équipe de trois personnes, dont obligatoirement une fille, pour la participation du Tchad au Concours international «Génies en Herbe OHADA» (GHO);
- La mobilisation des fonds pour l'organisation de la sélection nationale et pour les frais de voyage aller/retour N'Djaména-Abidjan, pour les trois candidats et l'encadreur (4 personnes);
- La préparation de l'équipe à prendre part à la finale de la compétition du Concours International «Génies en Herbe OHADA» (GHO), 7<sup>ème</sup> édition.

## LES RESULTATS ATTENDUS

Le Tchad participe, pour la première fois, à la 7<sup>ème</sup> édition du Concours international «Génies en Herbe OHADA» (GHO), avec une équipe de trois personnes dont une fille, accompagnée d'un encadreur.



## **DEUXIEME PARTIE :**

# **DEROULEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL**

## **« GENIES EN HERBE OHADA »**

La participation au concours international « Génies en Herbe OHADA », édition 2015 s'est déroulée en deux étapes distinctes : La présélection nationale (I) et la phase internationale (II).

### **LA PRESELECTION NATIONALE**

L'organisation de la présélection nationale du Concours a été encadrée par le règlement officiel du concours et la charte du Coordonnateur. La coordination du Tchad a réellement commencé la présélection en juin, soit à deux mois seulement de la phase internationale. Les réunions qui ont précédé le test de présélection avaient défini les grandes orientations de la compétition au niveau national et le coût de l'organisation. En effet, la direction du Centre Catholique Universitaire, ancien et fidèle partenaire technique, a gracieusement permis que son local serve à toutes les activités relatives à l'organisation de la présélection nationale. Ainsi faut-il noter la disponibilité de la Directrice, la sœur Brigitte LECUELLE et du Coordinateur, DAWE Vincent à la conception des affiches et à l'enregistrement des candidatures. La publicité du concours, par des affiches, grâce à la contribution du Centre Catholique Universitaire a permis au club de communiquer aux étudiants de l'Université de N'Djamena et à ceux des instituts et grandes écoles de formation professionnelle. Dix-huit (18) candidats dont cinq (5) filles ont été enregistrés par la coordination du CCU le mardi 30 juin 2015, date de la clôture des inscriptions suivant le délai de dix (10) jours.

Les critères de participation sont ceux définis dans le règlement intérieur du Concours international « Génies en Herbe OHADA » :

- ✓ Être régulièrement inscrit dans une Faculté de Droit ou dans tout autre Institut universitaire ou Grande Ecole où est enseigné le Droit ;
- ✓ N'avoir pas encore obtenu la Maîtrise ou le Master I<sup>1</sup>

Lors de la réunion d'information, l'après-midi du 30 juin, le jury, composé de quatre (4) membres, appuyé du coordonnateur national a déroulé aux candidats le règlement intérieur du Concours et donné des orientations pratiques pour la composition du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au CCU à 15H 00mn.

---

<sup>1</sup> Sont exceptionnellement autorisés à concourir, à cette édition, les Auditeurs de Justice à raison de la participation du Club OHADA de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire. L'Equipe du Tchad (**supra**) est composée de 2 Auditeurs de Justice et d'une Etudiante de 3<sup>ème</sup> année de Droit (Université de N'Djamena).

## La composition du jury de la présélection nationale

Ordre	Nom et prénoms	Fonction	Titre (dans le jury)
1	Maître NGADJADOUM Josué	Avocat au barreau du Tchad	Président
2	Maître MOG-NAN KEMBETIADE	Avocat au barreau du Tchad	Vice-président
3	Maître TOUBARO DENEMADJI Géraldine	Greffière à la Cour Suprême	1 <sup>er</sup> rapporteur
4	M. RINGAR DINGAMNAYAL Delachance	Auditeur de Justice	2 <sup>ème</sup> rapporteur



*La sœur Directrice du CCU, Brigitte LECUELLE, s'adressant aux candidats juste avant le début de la composition.*

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015 à 15H 30mn, au Centre Catholique Universitaire, la sœur Directrice a été invitée par le Coordonnateur en présence du jury, à dire un mot aux candidats avant la composition. Elle a encouragé le Club, invité les candidats à saisir l'occasion que leur offre le CCU et le Club OHADA pour tester leur niveau de connaissances et marquer leur désir à toujours redoubler d'efforts pour réussir avant de finir par une « bonne chance ! » Sur les dix-huit (18) candidats inscrits au test de présélection nationale, quinze (15) ont pu effectivement composer. Le sujet, sous forme de questions à réponses courtes et

précises (12 questions), a été composé par l'ensemble des membres du jury séance tenante 30 minutes avant la composition. Cette méthode avait pour objectif d'éviter les fuites et tous soupçons de « parrainage. »<sup>2</sup> Les thèmes soulevés par les questions sont l'intégration africaine, la CEMAC<sup>3</sup> le droit général et le droit OHADA. Les membres du jury ont tiré leur inspiration des sujets des éditions précédentes.



Le test a duré une (1) heure, immédiatement suivi de la correction des copies. Après délibération, le candidat DJIMBAYE Narcisse a été déclaré admis avec une moyenne de 18 sur 20. Les candidats NANSITA Angèle, ADNELI Sabine et BYAKZAHBO André, ayant obtenu chacun, la moyenne de 9 sur 20, ont été déclarés admissibles. Les autres candidats ont été déclarés échoués. Les trois candidats absents ont été déclarés défaillants.

Les trois (3) candidats admissibles ont été convoqués pour le 02 juillet 2015, en vue d'un 2<sup>ème</sup> tour de composition sur les questions relatives au droit OHADA. A l'issue de ce 2<sup>ème</sup> tour, les candidats ADNELI Sabine et BYAKZAHBO André ont été déclarés admis avec une moyenne de 6 sur 10 chacun. Ainsi, le jury a déclaré définitivement admis, pour la phase finale du Concours international « Génies en Herbe OHADA » 2015 :

- **DJIMBAYE Narcisse, 1<sup>er</sup> avec une moyenne de 18/20 ;**

<sup>2</sup> Le but est de sélectionner les meilleurs sur la base de l'égalité des chances, la transparence et non la complaisance.

<sup>3</sup> Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

- **ADNELI Sabine, 2<sup>ème</sup> ex. avec une moyenne de 6/20 ;**
- **BYAKZAHBO André, 2<sup>ème</sup> ex. avec une moyenne de 6/20.**

Le jury a recommandé en outre au Bureau du Club OHADA, de décerner un prix d'encouragement à la candidate NANSITA Angèle, ayant occupé le 4<sup>ème</sup> rang, pour ses efforts<sup>4</sup>



*Les candidats en pleine composition le deuxième jour.*

## LA PHASE INTERNATIONALE : LA FINALE

Après versement des frais<sup>5</sup> d'inscription du Tchad, par le Club OHADA de l'ENFJ, la participation de l'équipe, composée d'une (1) étudiante de 3<sup>ème</sup> de Droit de l'Université de N'Djamena et de deux (2) Auditeurs de Justice de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire a été confirmée par les organisateurs du Concours international « Génies en Herbe OHADA. » Le pénible travail de la préparation a véritablement commencé le 25 juillet 2015. Les candidats, sous la supervision de l'encadreur M. NDOLOUM Casimir, ont disposé de seulement trois (3) semaines pour se prémunir contre les subtilités d'une compétition à laquelle le Tchad ne participe que pour la première fois. En effet, les trois épreuves écrites sont constituées des Questions à Choix Multiples (QCM), de l'Intégration Africaine (AI) et du Qui-suis-je (Q). Un autre type d'épreuve, la plus importante, est l'épreuve orale, essentiellement constituée de plaidoirie<sup>6</sup>. Il s'agit d'un procès simulé et, chaque équipe a constitué un collège d'avocats ayant dû jouer à la fois le rôle de demandeur et de défendeur devant la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage.<sup>7</sup> Le procès a porté sur un cas fictif évoquant les difficultés d'application du droit OHADA notamment l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales et Groupement d'Intérêt Economique. L'équipe du Tchad a envoyé aux organisateurs ses mémoires, en demande et en défense, avant le début de la compétition internationale. La phase internationale du Concours s'est déroulée sur quatre (4) jours. Mais les différentes activités ayant marqué l'événement se sont étendues sur une semaine, y compris l'arrivée des équipes à Abidjan le 16 et leur départ le 23 août 2015. Les trois grandes étapes de la manifestation sont :

- A. La cérémonie de lancement du Concours ;
- B. Les compétitions ;

<sup>4</sup> Le Club lui a offert un code pratique OHADA, éd. Francis LEFEBVRE 2014.

<sup>5</sup> Les frais d'inscription par équipe s'élèvent à cent cinquante mille (150 000) FCFA et couvrent l'hébergement et la restauration (**2. Règlement officiel du Concours**).

<sup>6</sup> Règlement officiel du Concours (5. Déroulement du concours).

<sup>7</sup> Instance juridictionnelle suprême de l'OHADA.

## C. La finale internationale et les résultats.

### A. LA CEREMONIE DE LANCEMENT DU CONCOURS.

La cérémonie de lancement du Concours international « Génies en Herbe OHADA » 2015 s'est tenue le 18 août 2015, dans la salle des Facultés Universitaires Privées d'Abidjan (FUPA). Elle a débuté à 8H avec la présentation des équipes suivie des différentes interventions. En effet, neuf pays ont été représentés à cette 7<sup>ème</sup> édition : la Côte d'Ivoire, le Burkina-Faso, le Mali, le Togo, la Guinée<sup>8</sup>, le Niger (avec deux équipes), le Benin<sup>9</sup>, le Cameroun<sup>10</sup> et le Tchad. Prenant la parole en premier, le Project Manager, M. Pierre Olivier LOBE a souhaité la bienvenue à Abidjan à toutes les équipes et aux distingués invités avant de présenter ses reconnaissances à toutes les personnes ayant contribué à la tenue de cette finale et, particulièrement les FUPA. Il n'a pas perdu de vue les difficultés rencontrées dans la préparation et dans l'organisation de cette édition tout en exprimant un optimisme conforme aux grâces reçues par tout le comité d'organisation et surtout l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire (AEJCI).<sup>11</sup> Dans sa présentation de l'AEJCI, le Président a souligné le désir des étudiants ivoiriens à contribuer à la réussite de l'intégration économique de l'Afrique par des initiatives allant dans les sens des efforts intellectuels, la promotion de l'excellence et, surtout la vulgarisation du Droit OHADA. Pour lui, le Concours international « Génies en Herbe OHADA » traduit cette volonté de la jeunesse africaine à relever les défis socio-économiques de l'heure. M. AWANA Ernest Bérenger a, avant de présenter le Concours International « Génies en Herbe » et son Règlement intérieur, exprimé sa satisfaction pour l'engouement manifesté par les pays représentés. Quelques témoignages recueillis des praticiens du droit (avocat, juriste consulte, etc.), des personnalités politiques présentes et des anciens encadreurs ont enrichi et clôturé la cérémonie. La pause (30 minutes), marquée par une photo de famille et le cocktail, a été conviviale eu égard aux échanges entre les candidats et les encadreurs.

Au retour en salle, il a été procédé à la répartition des équipes en poules A et B, par tirage au sort. Le résultat est le suivant :

<b>Poule A</b>	<b>Poule B</b>
1. Tchad.	1. Burkina Faso.
2. Côte d'Ivoire.	2. Togo.
3. Mali.	3. Niger TAHOUA.
	4. Niger Niamey.

Cette opération a marqué la fin de la première journée, consacrée à la cérémonie de lancement du Concours.

<sup>8</sup> Représenté par une seule personne participant à titre d'invité (M. Sylla MOMOYA pour la présentation de son ouvrage.

<sup>9</sup> Représenté par une seule personne participant à titre d'observateur.

<sup>10</sup> Représenté par une seule personne participant à titre d'invité.

<sup>11</sup> Le Concours international « Génies en Herbe OHADA » est une initiative de l'AEJCI.

## B. LES COMPETITIONS

Du 19 au 21 août, les confrontations entre les équipes en poules ont marqué les phases éliminatoires et demi-finales. Des différentes épreuves (Intégration Africaine, Question à Choix Multiples, Qui suis-je et plaidoirie), l'équipe du Tchad est arrivée à la finale après avoir brillamment croisé le fer avec la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo aux éliminatoires et, le Burkina-Faso en demi-finale. La Côte d'Ivoire était aux prises avec le Niger Niamey en demi-finale. Les encadreurs disponibles ont été sollicités pour la composition des différents jurys des éliminatoires et les demi-finales. Les résultats des demi-finales, donnés à 23H 45mn ont porté le Tchad et la Côte d'Ivoire à la finale qui s'est jouée le 21 août, seulement 8 heures après.

## C. LA FINALE INTERNATIONALE ET LES RESULTATS

C'est en réalité l'épilogue du Concours. Elle s'est tenue le 21 août dans la grande salle des audiences de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage. La présentation du livre « *Gouvernance des Sociétés Anonymes avec Conseil d'Administration en Droit OHADA* » par son auteur, le Guinéen Sylla MOMOYA, a marqué le début de cette journée consacrée à la finale du Concours international « Génies en Herbe OHADA. », suivi de la présentation des encadreurs des différentes équipes. Le Project Manager du Concours, Pierre Olivier LOBE et le Président de l'AEJCI se sont relayé à la tribune pour remercier les partenaires, les candidats, les encadreurs avant de faire place à la Cour pour les plaidoiries.

Devant la Cour, composée de trois juges (deux camerounais et un béninois) et présidée par M. Jérémie WAMBO, avocat camerounais et juriste référendaire à la CCJA, les équipes de la Côte d'Ivoire et du Tchad se sont succédé pour plaider, respectivement en demande et en défense. Quinze (15) minutes sont accordées à chaque équipe pour sa plaidoirie, trois (3) minutes pour les répliques ou les dupliques, soit une durée totale de 18 minutes par plaidoirie. Après les tours de questions-réponses aux équipes, la Cour, suffisamment éclairée, s'est retirée pour le délibéré. Une pause marquée, les équipes ont été soumises à la deuxième série des épreuves avec l'Intégration Africaine, les Questions à Choix Multiples et le Qui suis-je sur le droit OHADA. Cela s'est passé devant deux jurys autrement composés.

Avant de donner le grand résultat du Concours international « Génies en Herbe OHADA », M. Jérémie WAMBO a remercié toutes les équipes tout en invitant les jeunes à suivre cet exemple de travail intellectuel intense dont le produit s'est révélé dans les différentes présentations. C'est un exercice réussi, a-t-il dit, avant de souligner que la qualité de la plaidoirie détermine l'issue du procès. Pour finir, le Président de la Cour<sup>12</sup> a prodigué des conseils pratiques aux équipes touchant aux recherches pour la rédaction des mémoires.

Le résultat de la 7<sup>ème</sup> édition du Concours international « Génies en Herbe OHAD » est le suivant :

- L'équipe de la Cote d'Ivoire est arrivée 1<sup>ère</sup> avec un total de 525,20 points.
- L'équipe du Tchad est arrivée 2<sup>ème</sup> avec un total de 502,40 points.
- Le candidat du Tchad, DJIMBAYE Narcisse, est déclaré meilleur plaideur de la compétition.
- Le meilleur mémoire est celui de l'équipe du Niger Niamey.

<sup>12</sup> Président de la Cour pour le Concours.

Les prix, composés de tablettes artistiquement montées à l'ouest africaine et, des ouvrages ont été remis aux candidats gagnants ainsi qu'à leurs encadreurs avant de faire place à la fête clôturant la 7<sup>ème</sup> édition du Concours « Génies en Herbe OHADA ».

## **TROISIEME PARTIE :**

### **LA CEREMONIE DE PRESENTATION DES PRIX COUPLEE A LA REMISE OFFICIELLE DES OUVRAGES**

La performance réalisée par l'équipe du Tchad à la 7<sup>ème</sup> édition du Concours international « Génies en Herbe OHADA » est tout un événement dans l'histoire du Club, désormais liée au contexte d'application du Droit OHADA au Tchad. Toujours avec les appuis renouvelés du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Tchad et l'UNIDA / [www.ohada.com](http://www.ohada.com), le Club est parvenu à médiatiser la réussite du Tchad participant pour la première fois au Concours. L'entretien de félicitation organisé par le SCAC avec les candidats et l'encadreur, à N'Djamena le 27 août 2015 a renforcé la détermination du Club à poursuivre la vulgarisation du Droit OHADA au Tchad. La cérémonie du 17 octobre 2015 en a dit long par ce compte rendu du chargé de communication du Club :

«**09 avril 2015-17 octobre 2015**, Il y a exactement 6 mois et 8 jours, naissait le club OHADA de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire du Tchad dont les premières activités ont été lancées ici même dans cette salle du CEFOD à N'Djaména. Aujourd'hui, vous nous faites encore honneur en répondant massivement à notre invitation, à l'occasion de la remise officielle des ouvrages OHADA, don de l'UNIDA/Ohada.com au club, couplée à la présentation des prix remportés par l'équipe du Tchad participant pour la première fois au concours international génies en herbe OHADA, tenu du 18 au 22 Août 2015 à Abidjan(Côte d'Ivoire). Tout en vous remerciant d'avoir pu effectuer le déplacement en cette journée du samedi pleine de contraintes personnelles et familiales, nous vous souhaitons la bienvenue à cette cérémonie». C'est par ces propos que M. RINGAR DINGAMNAYAL, président du comité d'organisation a ouvert ladite cérémonie. C'était en présence du Secrétaire Général Adjoint du ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, représentant le ministre de la Justice, Garde des Sceaux ; de la Directrice des ressources humaines de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire du Tchad, représentant le Directeur général de l'ENFJ et de la conseillère adjointe du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Tchad.

**Déroulement.** Les activités marquant cette cérémonie se sont déroulées en deux grandes phases : il y a eu primo, la remise des prix reçus au concours international et secundo, la réception des codes pratiques, Francis LEFEBVRE.

Au chapitre des prix reçus au concours international «Génies en Herbe OHADA» par l'équipe du Tchad composée de : Mlle ADNELI Sabine, M. BYAKZAHBO André et M. DJIMBAYE narcississe, et conduite par M. NDOLOUM Casimir, tous les intervenants qui se sont relayés à la tribune se sont accordés à reconnaître l'exploit réalisé par ladite équipe qui, en une première participation a failli ravir la vedette au pays organisateur, la Côte D'Ivoire en arrivant 2<sup>ème</sup> sur 7 pays et en arrachant le prix de la meilleure plaidoirie de la compétition après un duel intellectuel sur fond OHADA acharné. Si la prouesse du trio tchadien a été unanimement saluée, la palme d'or est revenue au jeune Club OHADA de l'ENFJ grâce à

qui, le Tchad doit sa première participation à la dite compétition, laquelle en est à sa 7<sup>ème</sup> édition. «Coup d'essai, coup de maître», s'est réjoui, le président du jury national de la sélection, Me NGADJADOUM Josué. «C'est du jamais vu dans la sphère juridique et judiciaire au Tchad pour un club OHADA», a-t-il dit par référence au club OHADA créé il y a bientôt une dizaine d'années(en 2006) au sein du barreau du Tchad mais, qui a déperî faute d'engagement sérieux. Avant de rappeler enfin, les grandes étapes du travail abattu par son jury et ayant abouti à la sélection de l'équipe qui a valablement défendu les couleurs du Tchad à Abidjan. Pour le président du club OHADA de l'ENFJ, par ailleurs coordonnateur de l'équipe tchadienne audit concours, M. NDOLOUM Casimir, le résultat satisfaisant auquel est parvenu l'équipe qu'il a managée, est un cadeau divin qui vient couronner les efforts herculéens consentis par le jeune club OHADA. Rappelant au passage, les difficultés et obstacles qui ont jalonné le difficile itinéraire de la réussite d'Abidjan, M. NDOLOUM Casimir a invité les jeunes tchadiens à ne pas céder à ces difficultés pour vendre leurs énergies à des facilités corruptibles. Pour lui, le travail et surtout le travail bien fait paye toujours. «C'est ce qui a payé à Abidjan», a-t-il précisé. La conseillère adjointe du service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Tchad, Mme Myriam PAVAGEAU s'est quant à elle, réjouie d'avoir soutenu les efforts du club dès les premières heures de sa naissance. Pour elle, dorénavant, avec ces résultats qu'elle a qualifiés de prouesse, son institution a de bonnes raisons de soutenir le club qui, par ses actions, a pris une nette option dans la promotion et la vulgarisation du droit OHADA, nécessaire à la sécurisation des investissements gage d'un développement économique sûr et efficace de l'Afrique en général et du Tchad en particulier. En remettant les trophées de finalistes et le prix de la meilleure plaidoirie aux lauréats, les représentants du Ministre de la Justice, Garde des sceaux et du bâtonnier de l'ordre des avocats du Tchad ont respectivement émis le vœu de voir le drapeau du Tchad flotté toujours haut à la prochaine édition dudit concours.

L'autre pan de la cérémonie et non le moindre a consisté à la remise officielle des codes pratiques, édition Francis LEFEBVRE, don de l'UNIDA/ohada.com au club OHADA de l'ENFJ. C'est le président du club en question, qui a reçu des mains du président de la Chambre Nationale des Huissiers du Tchad, M. ELDJIMBAYE MBAIHOUDOU Elysée, au nom de l'UNIDA, ledit don composé de quelque 150 codes pratiques OHADA. «Cet apport de l'UNIDA vise à appuyer les efforts du club dans le sens de la vulgarisation du droit OHADA au Tchad. Laquelle vulgarisation passe nécessairement par la documentation. Et surtout une documentation adéquate, hélas inaccessible au Tchad», a-t-il indiqué.

La remise des codes a été suivie d'une présentation sommaire par le président du tribunal de commerce de N'Djaména, M. DEBAIBE PAREING, portant sur les qualités typiques et distinctives du code pratique, Francis LEFEBVRE par rapport aux autres codes OHADA. A cet effet, dit le président du tribunal de commerce de N'Djaména, «si le code vert et le code bleu sont meilleurs, le code LEFEBVRE est de loin le plus élaboré car enrichi d'une jurisprudence intercontinentale».

Après le président du tribunal de commerce de N'Djaména, c'est au lauréat M. DJIMBAYE Narcisse, prix KANGA Dominique du meilleur plaideur de la 7<sup>ème</sup> édition du concours «Génies en Herbe OHADA», qu'est revenu l'honneur de présenter l'ouvrage du Guinéen M. Sylla MOMOYA sur «la gouvernance des sociétés anonymes avec conseil d'administration en droit OHADA». Ouvrage dédié en marge dudit concours. Dans sa présentation, M. DJIMBAYE Narcisse a indiqué que l'œuvre traite en substance des modalités pratiques de la gouvernance des sociétés anonymes avec conseil d'administration,



notamment de l'administration et de la direction des sociétés anonymes avec conseil d'administration. «Le livre renferme toutes les réponses précises à ce que la gouvernance des sociétés anonymes avec conseil d'administration a de plus subtile», a-t-il commenté. Citant le Professeur Joseph Issa SAYEGH qui disait, «dans le gouvernement des sociétés, aucun organe décisionnaire ne peut exercer d'attributions autres que celles dont la compétence pour les connaître ne lui est pas expressément dévolue par la loi...», l'Auditeur de justice DJIMBAYE Narcisse d'indiquer qu'en la matière, les juges se montrent bien sévères lorsque le rituel de l'exercice de ces pouvoirs décisionnaires n'est pas respecté. «C'est là, tout l'enjeu de l'ouvrage que vous propose M. MOMOYA SYLLA», a-t-il conclu.

Un cocktail offert par le club OHADA pour joindre l'utile à l'agréable a mis un terme à une cérémonie riche en couleur et majoritairement dominée par les praticiens du droit.

Rappelons par ailleurs pour s'en réjouir que cette cérémonie coïncide merveilleusement avec le 22<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (17 octobre 1993(Port Louis Ile-Maurice)-17 octobre 2015). Même si la coïncidence paraît pour le moins hasardeuse, que le club tienne une de ses importantes activités un jour anniversaire de la création de l'OHADA, ce n'est pas anodin. Cela témoigne la parfaite communion entre le club et les pères fondateurs de l'OHADA qui, par cette occasion ont voulu marquer leur adhésion totale aux initiatives du club OHADA ENFJ en faveur de la promotion et la vulgarisation du droit OHADA. Comme quoi, il y a des signes qui ne trompent.

## **QUATRIEME PARTIE :**

### **L'ANALYSE SCIENTIFIQUE DE LA PARTICIPATION DU TCHAD AU CONCOURS « GENIES EN HERBE OHADA » 2015.**

La première participation du Tchad au Concours international « Génies en Herbe OHADA », avec la diligence du Club OHADA de l'ENFJ, augure toute la problématique de sa véritable intégration économique à travers les Actes Uniformes OHADA. Ce fut un pas décisif non sans peine exprimant la perception de l'OHADA par les autorités tchadiennes, les praticiens et les étudiants.

### **LES RESULTATS POSITIFS INATTENDUS**

Il s'est développé une grande communication autour du Club OHADA de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire à travers cette participation au Concours. En effet, les couvertures médiatiques, en Côte d'Ivoire ou au Tchad, en même temps qu'elles ont permis une sensibilisation sur l'OHADA, ont fait la publicité de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire. La présence de l'équipe du Tchad, par exemple, a été signalée à la représentation diplomatique du Tchad à Abidjan grâce à la diffusion des résultats par les médias ivoiriens. Le résultat : une réception en l'honneur de l'équipe a été organisée à la résidence de l'ambassadeur, merveilleusement coïncidée avec la petite célébration de la victoire des Sao au championnat africain du tir à l'arc.

La cérémonie de présentation des prix couplée à la remise officielle des Codes pratiques OHADA Francis LEVEBRE au Club a été un véritable plaidoyer auprès des autorités en charge de l'application du Droit OHADA. La présence massive des praticiens du droit et non des moindres (magistrats, greffiers, avocats, huissiers, notaires, opérateurs économiques, juristes de Banques etc.) a témoigné l'enthousiasme suscité par l'exploit du Club. Les manifestations à Abidjan et à N'Djamena ont enrichi les relations des participants et créé des partenariats au Club qui, désormais a l'obligation de tout faire pour promouvoir et vulgariser le droit OHADA au Tchad, sauf échouer.

## LES RESULTATS NEGATIFS INATTENDUS

La célébration de la performance du Club à travers la cérémonie du 17 octobre 2015<sup>13</sup> a malheureusement marqué le début d'un temps mort pour les activités du Club.

## LES DIFFICULTES RENCONTREES

Les efforts du Club pour la première participation du Tchad au Concours International « Génies en Herbe OHADA » n'ont pas été soutenus par les autorités tchadiennes. La méconnaissance ou la mauvaise perception de l'OHADA a rendu pénible les démarches pour la mobilisation des fonds devant servir à l'inscription de l'équipe, au paiement de son voyage à Abidjan et à la motivation des candidats. Un seul membre de l'équipe avait son passeport valide au moment de la publication des résultats de la présélection nationale. La course aux passeports pour les trois autres, bien que motivée par la confirmation de l'aide du SCAC notamment l'achat des billets aller/retour N'Djamena-Abidjan, a été un calvaire.

## LES PERSPECTIVES

Le Club OHADA de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire a très vite grandi à travers la participation du Tchad au Concours international « Génies en Herbe OHADA. » La sympathie que créent les différentes manifestations, dans les milieux professionnel et universitaire, nécessite une réforme correspondante du Club. En effet, il est important que chaque corps crée un club OHADA et qu'au-dessus de tout, un organe fédéral coordonne et oriente les actions pour une bonne promotion et une bonne vulgarisation du Droit OHADA au Tchad. Aussi conviendrait-il aux partenaires d'appuyer les formations doctorales en spécialisation OHADA pour renforcer les compétences, actuellement rares. Enfin, un mécanisme de suivi des candidats ayant participé à la phase internationale du Concours favoriserait la précision de leurs ambitions pour les études en droit des affaires sur fond OHADA. Un tel appui des partenaires à la formation spécialisée en droit OHADA à l'intention de ces lauréats ou aux membres du club qui en rêvent permettrait de faire d'eux le pivot sur lequel pourrait s'appuyer le club OHADA pour les actions futures d'envergure en faveur de la vulgarisation et la promotion de ce droit.

---

<sup>13</sup> 17 octobre 2015 : cérémonie de présentation des prix reçus au Concours.

## CONCLUSION

Si le Club OHADA de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire est une initiative de jeunes Auditeurs de Justice conscients de l'importance et de la fatalité de l'outil OHADA, les appuis technique, financier et moral du Centre Catholique Universitaire, du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'ambassade de France au Tchad, de l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA / [www.ohada.com](http://www.ohada.com) ) lui ont donné forme. C'est ici le lieu pour le club OHADA de l'ENFJ de déclamer l'éloge mérité de ses institutions respectives et surtout de leur exprimer ses vifs et sincères remerciements pour leurs soutiens multiformes et renouvelés sans lesquels ces résultats n'auraient pu être atteints. La véritable application des Actes Uniformes au Tchad ne peut passer outre la promotion et la vulgarisation du Droit OHADA. Au-delà de la simple participation au Concours, les participants à la 7<sup>ème</sup> édition de « Génies en Herbe OHADA » ont réalisé les limites de l'intégration économique de l'Afrique par l'OHADA à travers les différentes épreuves. Les défis de l'uniformisation du droit des affaires demeurent en dépit des efforts fournis par certains pays. Le Tchad est à la traîne avec, d'abord un manque cruel de professionnels en Droit OHADA, ensuite une formation approximative des jeunes dans ces matières et, enfin une absence de documentation OHADA. Cette réalité est rendue alarmante par un manque de volonté politique.

## **ANNEXES**

# I. TERMES DE REFERENCE DU CONCOURS INTERNATIONAL « GENIES EN HERBE OHADA »

## I. Contexte et justification

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), en tant qu'instrument juridique communautaire, a toujours porté l'espoir de l'émergence des économies africaines. En effet, plus de trois décennies après les Indépendances, les Etats africains, permanemment désorientés par les incessantes turbulences politiques, peinent à rationaliser leurs énergies et leurs stratégies pour dresser et redresser leurs économies. L'inefficacité des Organisations régionales et sous-régionales qui, pourtant devraient réunir l'Afrique autour des mêmes orientations socio-économiques, a créé le besoin de mettre sur pied un outil communautaire d'intégration économique en 1993, l'OHADA. Ce droit a pour ambition de vaincre l'insécurité juridico-judiciaire, évidemment préjudiciable aux investissements et, par voie de conséquence au développement de l'économie africaine.

La philosophie de l'OHADA est enfermée dans des instruments juridiques (le Traite de Port-Louis et les Actes Uniformes) et des Institutions. Pour la réalisation des objectifs de ce droit, son système ainsi conçu exige une promotion et une vulgarisation interne, par chaque Etat partie et dans tout l'espace OHADA. Considérant la noblesse de son modèle intégrationniste et l'importance des défis à relever, des actions holistiques méritent d'être menées par les Etats et toutes les corporations intéressées par les questions de la sécurité juridique et judiciaire, du développement économique et de l'intégration africaine.

Le Club OHADA de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire, créé le 19 mars 2015 par l'adoption de ses statuts et règlement intérieur et qui a réalisé sa première activité ce jeudi 09 avril 2015, voudrait contribuer à la réalisation des objectifs de cet outil au Tchad. Raison pour laquelle, il s'est fixé les objectifs suivants:

- Encourager les jeunes en formation professionnelle à s'intéresser aux domaines de l'OHADA;
- Promouvoir les formations professionnelle et universitaire des jeunes sur la spécialisation des domaines de l'OHADA;
- Vulgariser l'OHADA à l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire et en milieu judiciaire et des affaires au Tchad;
- Promouvoir une documentation OHADA et des publications dans les milieux professionnels intéressant l'OHADA au Tchad;
- Créer une plate-forme nationale de vulgarisation et de promotion du droit OHADA au Tchad;
- Informatiser la procédure judiciaire pour simplifier la collecte, la gestion, la dissémination des données sur l'OHADA au Tchad et pour faciliter les échanges entre les acteurs professionnels;
- Innover la jurisprudence et la doctrine OHADA;
- Encourager la recherche et promouvoir l'effort intellectuel en milieu judiciaire, notamment en incitant à la poursuite des études en master et doctorat professionnel.

La cérémonie officielle de lancement des activités du Club qui a eu lieu le 09 avril 2015 a réellement marqué le point de départ des actions à mener. En effet, l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire (AEJCI), qui est informée de l'existence du Club et de la réalisation de sa première activité, l'associe à l'organisation au niveau national, du Concours International «Génies en Herbe OHADA». Ainsi convient-il que le Club élabore une méthodologie devant lui servir à l'accomplissement de sa mission, conformément à la Charte du Coordonnateur National du Concours international «Génies en Herbe OHADA» (GHO), 7<sup>ème</sup> édition. En tout état de cause, la participation du Tchad à cette édition, d'ailleurs pour la première fois, est attendue du Comité d'Organisation.

Une fois l'organisation de la phase nationale du Concours International «Génies en Herbe OHADA» effectuée par le Coordonnateur National (Club OHADA de l'ENFJ), une équipe de trois personnes, dont obligatoirement une fille, sera retenue pour représenter le Tchad à la compétition à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 18 au 23 août 2015.

## II. Objectifs et résultats attendus

### Objectif général

Organiser la sélection nationale pour la participation du Tchad au Concours international «Génies en Herbe OHADA» (GHO), qui se déroulera du 18 au 23 août 2015 à Abidjan (Côte d'Ivoire).

### Objectifs spécifiques

- Sélectionner une équipe de trois personnes, dont obligatoirement une fille, pour la participation du Tchad au Concours international «Génies en Herbe OHADA» (GHO);
- Mobiliser des fonds pour l'organisation de la sélection nationale et pour les frais de voyage aller/retour N'Djaména-Abidjan, pour les trois candidats et l'encadreur du Tchad (4 personnes);
- Préparer la sélection à la finale de la compétition du Concours International «Génies en Herbe OHADA» (GHO), 7<sup>ème</sup> édition.

### Résultat attendu

Le Tchad participe, pour la première fois, à la 7<sup>ème</sup> édition du Concours international «Génies en Herbe OHADA» (GHO), avec une équipe de trois personnes dont une fille, accompagnée d'un encadreur.

## III. Méthodologie

Le Règlement officiel du Concours International «Génies en Herbe OHADA» (GHO) et la Charte du Coordonnateur National ont respectivement fourni les détails techniques du déroulement du concours et de la mission du Coordonnateur National. En effet, la sélection nationale est faite par le Coordonnateur National sous la supervision du Comité d'organisation du Concours International «Génies en Herbe OHADA». Ainsi, un Comité d'organisation composé de cinq (5) personnes effectuera des tournées dans six (6) Etablissements d'enseignement supérieurs et/ou de formation professionnelle de N'Djaména,

pour la première phase de la sélection aux fins de retenir, après compétition, trois candidats pour la sélection nationale.

La grande sélection est faite par un jury composé de cinq (5) juristes professionnels et présidé par le Président de la Commission Nationale OHADA. Ce jury retiendra l'équipe de trois jeunes étudiants, dont obligatoirement une fille au moins, qui représentera le Tchad au Concours International «Génies en Herbe OHADA» à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 18 au 23 août 2015.

Les épreuves de cette compétition nationale sont composées par le Comité d'organisation et le jury qui peuvent consulter des personnes ressources. En tout état de cause, les épreuves doivent répondre aux impératifs de préparation des candidats à la compétition internationale et, l'équipe qui représentera le Tchad sera encadrée pendant un mois au moins, par une équipe de juristes qualifiés dans les domaines de l'OHADA et de l'intégration africaines.

#### IV. Durée

La durée pour l'organisation de la sélection nationale du Concours international «Génies en Herbe OHADA» (GHO) est de trente (30) jours, répartie comme suit :

- Consultation et concertation entre les membres du Comité d'organisation et du jury: 3 jours;
- Préparation des épreuves: 3 jours;
- Organisation de la présélection: 14 jours;
- Organisation de la sélection: 10 jours

Tous le mois de juin est consacré à la couverture des activités du concours.

#### V. Composition du Jury

**Le jury est composé de:**

Ordre	Nom et prénoms	Profession	Titre
1	BEGOTO MIANROM	Président de la CNO	Président
2	DANBAÏBE PAREING	Magistrat	Vice-président
3	MIGYANAN MOKOMRA	Magistrat	Rapporteur
4	Me NOUBARANGAR KLADOUMBE	Avocat et Enseignant-chercheur à l'Université de N'Djaména	Rapporteur
5	Me Géraldine DENEMADJI TOUBARO	Greffière	Rapporteur

**NB : il peut être modifié en fonction de la disponibilité des membres par remplacement.**



## II. TERMES DE REFERENCE DE LA CEREMONIE DE PRESENTATION DES PRIX

### Contexte et justification

Après 20 ans de ratification du Traité OHADA par le Tchad, l'intégration de cet outil juridique de développement économique aux convenances législatives et judiciaires nationales peine à répondre aux attentes des pères fondateurs de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires. En effet, les cadres privilégiés d'expression du Droit OHADA au Tchad ne présentent pas une organisation et un fonctionnement qui vulgarise et promeut véritablement le droit communautaire. Dans les Universités et les Grandes Ecoles de formation professionnelle, la précarité des ressources et des compétences n'a pas favorisé une réelle transmission des connaissances sur l'OHADA. Cette situation n'est pas sans conséquence sur la maîtrise et l'application des Actes Uniformes OHADA par les juridictions notamment les Tribunaux de Commerce.

Toutefois, le personnel judiciaire tchadien, dans sa grande diversité, manifeste sa détermination à s'approprier les outils de l'OHADA depuis que le Club OHADA de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire (Club OHADA/ENFJ) a été créé le 19 mars 2015 par l'adoption de ses statuts et règlement intérieur. La cérémonie officielle de lancement des activités, le 09 avril 2015, première grande manifestation du Club, a suscité l'intérêt de beaucoup d'acteurs (Auditeurs de Justice, Etudiants, magistrats, greffiers, avocats, huissiers, notaires, opérateurs économiques, etc.) pour la mise en œuvre effective de ce droit au Tchad.

Les actions du Club sont jusqu'ici soutenues, en grande partie, par l'Association pour l'Unification du Droit en Afrique (UNIDA/ohada.com) et le Service de Coopération et Actions Culturelles de l'Ambassade de France au Tchad, sans oublier le partenariat technique significatif du Centre Catholique Universitaire pour l'organisation de la présélection nationale de la 7<sup>ème</sup> édition du Concours International « Génies en Herbe OHADA ». Le Club est ainsi parvenu à mettre à la disposition des Elèves de l'Ecole Nationale de Formation Judiciaire et du personnel judiciaire des Codes bleu OHADA grâce à l'appui de l'UNIDA. Un autre don de cent cinquante (150) Codes pratiques OHADA, éd. Francis LEFEBVRE est réceptionné par le Club pour le même objectif dans le cadre d'une contribution de l'UNIDA à la réalisation des actions de promotion et de vulgarisation du droit OHADA au Tchad.

Par ailleurs, ces partenariats ont notablement contribué à la précision des objectifs du Club qui a pris l'engagement d'assurer la participation du Tchad, pour la 1<sup>ère</sup> fois, à la 7<sup>ème</sup> édition du Concours International « Génies en Herbe OHADA ». En effet, le Club a organisé la présélection nationale et a réussi à inscrire une équipe qui a réalisé une bonne performance à cet événement en remportant à la finale le 2<sup>ème</sup> prix de la compétition face à la Côte d'Ivoire. Le prix du meilleur plaideur a été décerné par le jury au candidat tchadien DJIMBAYE Narcisse. Durant les préparatifs de ce Concours au niveau national, des concertations avec la Direction du Centre Catholique Universitaire ont abouti au projet d'une semaine de manifestations de l'OHADA avec une grande participation des Etudiants et Elèves de l'Université de N'Djamena, Instituts et grande Ecoles.

Au programme de la cérémonie dont les présents TDR, la remise officielle des Codes pratiques OHADA Francis LEFEBVRE et la présentation des prix reçu au Concours

International « Génies en Herbe OHADA » qui s'est déroulé du 18 au 21 août 2015 à Abidjan (Côte d'Ivoire). Elle marquera également le départ des préparatifs de la prochaine semaine des manifestations OHADA à N'Djamena.

## **I. But et objectifs de la cérémonie**

La cérémonie a pour but de faire un plaidoyer auprès des autorités locales pour l'appui aux actions de promotion et de vulgarisation de l'OHADA et inviter les acteurs judiciaires à contribuer à la réalisation des objectifs du Club OHADA/ENFJ.

Cette cérémonie qui est la 2<sup>ème</sup> grande manifestation du Club a pour objectif principal de d'interpeller les autorités locales, les acteurs judiciaires, les opérateurs économiques et les élèves et étudiants sur les enjeux de la formation et de l'information sur l'OHADA.

Les objectifs spécifiques de la cérémonie sont :

- Remettre officiellement les codes pratiques OHADA Francis LEFEBVRE au Club;
- Présenter les prix reçus au Concours International « Génies en Herbe OHADA » ;
- Nouer des partenariats et enregistrer des adhésions au Club ;
- Exposer la documentation OHADA (Codes pratiques OHADA Francis LEFEBVRE « Gouvernance des Sociétés Anonymes avec Conseil d'Administration en droit OHADA » de M. Sylla MOMOYA)

## **II. Le public cible**

Les élèves et auditeurs de Justice de l'ENFJ, les acteurs judiciaires (magistrats et auxiliaires de justice), les professionnels des milieux des affaires, universitaires, les autorités ministérielles et administratives dont les domaines d'intervention intéressent l'OHADA, les opérateurs économiques.

## **III. Les résultats attendus**

Le Club attend de la cérémonie les résultats suivants :

1. 300 invités issus des milieux professionnels de la Justice et des affaires, universitaires et scolaires, de l'administration publique et privée, etc. assistent à la remise des codes pratiques OHADA Francis LEFEBVRE et des prix reçus au Concours International « Génies en Herbe OHADA » ;

2. Le ministère de la Justice, la Commission Nationale OHADA, la Direction de l'ENFJ font au Club des promesses concrètes pour la réalisation des actions éventuelles de promotion et de vulgarisation de l'OHADA au Tchad ;

3. 5 manifestations d'intérêts de partenariat au Club sont enregistrées pour l'organisation des prochaines actions dont la semaine des manifestations de l'OHADA;

## **IV. Déroulement de la cérémonie**

La cérémonie se déroulera dans la salle multimédia du CEFOD, la matinée du samedi 10 octobre 2015, de 09 heures à 12 heures (09H – 12H), soit une durée de 3 Heures.

Le déroulement de la cérémonie sera assuré par un facilitateur en collaboration étroite avec le Comité d'Organisation.

### III. QUELQUES IMAGES



**Le public dans l'attente de l'ouverture de la finale  
Dans la grande salle des audiences de la CCJA**



**Une vue des encadreurs**



**M. Sylla MOMOYA présentant son livre**



**Ouverture de la cérémonie**



**Entrée et installation de la Cour.**



**L'équipe du Tchad prête**



**L'équipe de la Côte d'Ivoire prête.**



**Candidate de la Côte d'Ivoire en pleine plaidoirie**



Procession des équipes avec



Candidat du Tchad en pleine plaidoirie Réponses aux questions de la Cour par l'équipe ivoirienne

l'étendard



de leurs pays

## Cérémonie de présentation des prix au CEFOD.



Le Président du jury de la présélection nationale, Me NGADJADOUM Josué



Le représentant du Ministre de la Justice saluant les lauréats





**Vue du public**



**Les membres du jury de la présélection nationale**



**Don des codes pratiques OHADA, Francis LEVEBVRE**





**La représentante du D.G de l'ENFJ recevant un Code OHADA**



**Remise officielle des Codes pratiques OHADA, Francis LEFEVRE au Président du Club OHADA**



**Photo de famille**



**L'équipe du Tchad**